

**N° 1877 – MO 760**

N° référence : 01.0302.0530

**Dépôt :** 22.05.2025

**Traitement Bureau CDV :** 02.06.2025

**Développement/Urgence :** OUI/NON

**Délai de réponse :** 23.12.2025

**Motion du PSA intitulée : « Au P'tit Plus » aux Franches-Montagnes, un exemple à suivre en Prévôté »**

**Proposition**

Le Conseil municipal est chargé :

- De s'informer sur le fonctionnement du « P'tit Plus »<sup>1</sup>.
- Proposer un soutien à la création d'une association similaire au « P'tit Plus ».
- Etablir une liste des aides potentielles pouvant émaner de la Commune de Moutier, qu'elles soient organisationnelles ou financières (dans le cas des Franches-Montagnes, notamment, les locaux sont mis à disposition par les communes).

**Développement**

Les problématiques du gaspillage alimentaire et de la précarité peuvent trouver une solution partielle en se combinant : les invendus des commerçants de la région peuvent être récoltés et redistribuer par une association aux personnes en difficultés financières. Avec l'arrivée de requérants d'asile et la présence de personnes dans le besoin dans notre commune, une telle initiative soulagerait bien des porte-monnaie.

Les engagements du « P'tit Plus » Franc-Montagnard sont les suivants :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Trier les invendus et proposer une marchandise de qualité dans une « petite épicerie » de proximité
- Organiser un accueil empreint d'ouverture et de respect tout en garantissant la confidentialité
- Contribuer à la dignité des personnes vivant une situation de précarité momentanée ou à plus long terme
- Reconnaître et valoriser la disponibilité et les compétences d'un magnifique réseau de bénévoles

Une épicerie est ouverte en fin de journée après qu'une tournée des commerces et des producteurs ait été effectuée et que des bénévoles aient trié et mis en place les marchandises (congélateurs, frigos, étales). Plusieurs vitrines étant vides au centre de Moutier, la place ne manque pas pour accueillir un espace de type « commerce alimentaire ».

En général, ce sont les personnes ayant droits à des subsides caisse maladie qui ont accès à l'épicerie grâce à un système d'abonnement. Une partie des récoltes part à l'AJAM.

Les tâches étant multiples et bénévoles, il serait peu imaginable de créer une telle structure sans l'aide des autorités (accès aux registres, prise de décisions, représentation au comité, finances, etc.). Plusieurs partenaires pourraient rejoindre la Municipalité dans cette structure. Cette dernière ne peut avoir qu'un impact bénéfique sur l'image de la ville.

C'est pourquoi nous sollicitons l'aide du Conseil municipal afin d'évaluer la faisabilité du projet et les ressources nécessaires à son élaboration.

De potentiels partenaires ont déjà été contactés.

**Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 22 mai 2025

**Signature (s) :**

**Parti Socialiste Autonome (PSA), 1<sup>ère</sup> signataire : Mme Jeanne Lusa au nom du PSA**

---

<sup>1</sup> <https://aupitplus.ch/>